

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES -
(N° 443)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1255

présenté par

M. Pierre Cazeneuve, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et
de l'aménagement du territoire

ARTICLE 5 BIS

À la dernière phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« postérieurement à »

le mot :

« après ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.